



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
<b>Collège A</b>	
Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles)	Procuration à Madame Cassin
Suzy DUFLO (Pr)	Procuration à Monsieur Haral
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
<b>Collège B</b>	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Procuration à Madame Corenthin
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente en visioconférence
<b>BIATSS</b>	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
<b>Étudiants</b>	
Allan COLONNETTE	Présent en visioconférence
James LARROUY	Madame Déroche en visioconférence
<b>Personnalités extérieures</b>	
Laurence CORENTHIN	Présente en visioconférence
Gladys DEBS	Présente en visioconférence
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Excusé
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Procuration à Madame Debs
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent en visioconférence
<b>Membres de droit</b>	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'université des Antilles)	Présente
<b>Personnel du Pôle universitaire</b>	
Chloë CORDOVAL (Responsable administrative et financière adjointe du Pôle Guadeloupe)	Présente

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h09.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	<b>Nombre</b>
Présents	10
Procurations	4
Absents	1
<b>Total</b>	<b>15</b>

**L'ordre du jour est établi comme suit :**

**A- Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du jeudi 22 février 2024**

**B- Affaires financières**

FSDIE volet associatif et volet aides sociales

**C- Affaires institutionnelles**

1. Statuts
2. Demandes d'ouverture de diplômes
3. Conventions

**D- Questions diverses**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** commence la séance en rendant hommage à monsieur Gérardin en effectuant une minute de silence en sa mémoire.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** poursuit en présentant la nouvelle responsable administrative et financière adjointe du Pôle Guadeloupe aux membres du conseil de Pôle.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** introduit le conseil par des propos liminaires où une revue des événements tenus sur les campus du pôle durant ces derniers mois est présentée.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** note les questions diverses. Elles sont au nombre de trois. Deux questions sont posées par Madame Romana concernant la gestion de la fermeture de l'établissement pendant la coupure d'eau et l'opérationnalité des services techniques du pôle. La troisième question posée par Monsieur Audebert concerne les relevés de décisions des conseils de pôle.

## **A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du jeudi 22 février 2024**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 22 février 2024.

<b>Résultat du vote</b>	<b>Nombre de membres</b>	
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	14

**Le relevé de décisions du conseil de pôle du 22 février 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

## **B. Affaires financières**

### **FSDIE volet associatif et volet aides sociales**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le relevé de décisions de la CFVU qui s'est tenue le 23 avril 2024 concernant le FSDIE volet associatif et volet aides sociales aux membres du conseil de pôle.

**Madame Romana** souhaiterait que cette aide soit plus diffusée auprès des étudiants.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** explique que les étudiants reçoivent les informations relatives aux campagnes FSDIE sur leur boîte mail étudiante mais que ce canal de diffusion n'est pas le plus utilisé par ces derniers. Elle informe également de la création d'un emploi étudiant pour le BVE avec les fonds CVEC qui sera chargé de diffuser les informations relatives à ces aides directement auprès des étudiants.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** informe que les élus étudiants relaient les informations via les groupes.

**Monsieur Colonnette** précise que la communication est faite mais que la quantité de documents demandés peut décourager les étudiants surtout en période d'examens.

**Madame Déroche** précise que le Vice-président étudiant du Pôle Guadeloupe a créé des groupes WhatsApp pour mettre en lien les étudiants et associations afin qu'il y ait une diffusion optimale de l'information sur tous les campus du Pôle Guadeloupe.

**Monsieur Audebert** demande pourquoi les aides réclamées ne sont pas accordées, à l'exemple de formation pour la plongée.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique que le montant provient des fonds CVEC et que toutes les demandes ne sont pas éligibles puisqu'il y a des critères à respecter. Certaines demandes ne sont donc pas finançables par la CVEC. Cependant, il reste encore des fonds qui peuvent être accordés jusqu'au mois de décembre. Elle précise que l'agent en charge de ce dossier au Pôle est toujours à la disposition des étudiants et que le travail est fait par les élus étudiants.

**Madame Déroche** ajoute également que certaines demandes des étudiants ne respectent pas les critères d'attribution de la commission.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions de la commission FSDIE du 16/04/2024 validé lors de la CFVU du 23/04/2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	14
	Abstention (s)	0
	Contre	1
	Pour	0
Avis : FAVORABLE		13

**Le relevé de décisions de la commission FSDIE du 16/04/2024 validé lors de la CFVU du 23/04/2024 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

## **C. Affaires institutionnelles**

### **1. Statuts**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente les statuts de l'UFR STAPS et explique que le conseil de la composante a émis un avis favorable et une réserve sur certains articles. Il s'agit de l'article 3 qui concerne les personnalités extérieures. Certains membres du conseil de l'UFR STAPS ne sont pas d'accord pour en rajouter. Cependant, la loi dispose que les personnalités extérieures soient composées de représentants des collectivités territoriales et de personnalités désignées par les conseils à titre personnel. Or le conseil de l'UFR STAPS ne dispose que de deux personnalités extérieures désignées par les membres élus du conseil de la composante.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** propose de se conformer à la loi et aux textes et de maintenir l'ajout de deux personnalités extérieures qui seraient désignées par le conseil régional de la Guadeloupe, collectivité qui est en charge de l'enseignement supérieur et Cap excellence qui serait un partenaire important pour cette composante au regard des infrastructures nécessaires aux formations. De plus, comme indiqué dans la loi, il faut également un nombre pair de personnalités extérieures, d'où le chiffre quatre proposé.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande s'il y a des questions sur cet article.

**Madame Romana** aurait souhaité connaître les réserves en amont et demande si les statuts ont été validés par la DAJ.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que c'est un passage obligatoire avant d'être présentés en conseil de Pôle.

**Monsieur Audebert** demande des textes surlignés pour les parties modifiées afin de faciliter sa lecture.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que lors du précédent conseil de Pôle les statuts avaient été présentés donc il est possible de s'y référer.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** indique que la réserve émise lors du conseil d'UFR sur l'article 23 ne sera pas retenue. Le conseil d'UFR souhaitait qu'il y ait une approbation à la majorité si les deux-tiers des membres validaient les statuts. La réserve n'est pas retenue et on gardera la majorité absolue tout comme c'est le cas pour les statuts de l'université. Elle poursuit avec la troisième réserve concernant l'article 16 qui sera conservée en remplaçant « effectuant des heures d'enseignement au sein de la composante » par « affecté de façon permanente à la composante ».

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande s'il y a des questions.

**Monsieur Haral** se réjouit de la présence des collectivités territoriales présentées à l'article 3 au conseil d'UFR car il faisait partie des membres du conseil de Pôle sous la précédente mandature avec l'ancien directeur de STAPS. Ce dernier se plaignait souvent de ne pas avoir les moyens pour les étudiants en termes d'infrastructures. Il affirme que cela est une bonne chose de faire entrer au conseil, des représentants de collectivité car le Département, la Région et Cap excellence ont des moyens en termes financiers et infrastructures sportives. Ils seront en capacité de comprendre les problématiques de l'UFR en termes de moyens. Il explique qu'il avait été approché par le doyen actuel de l'UFR pour la construction d'une piscine ce qui est coûteux sachant que Cap Excellence gère la piscine intercommunale et Baie-Mahault gère une piscine, le CREPS également.

**Madame Romana** dit qu'elle n'arrive pas à comprendre qui vote pour le conseil d'UFR notamment par rapport à la limite d'heures à faire à l'UFR pour pouvoir voter. Elle précise qu'il s'agit d'une remarque faite également pour les statuts de l'UFR SJE.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique que l'article 16 donne les informations concernant l'élection mais qu'elle fera suivre pour d'avantages de précisions.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les statuts de l'UFR STAPS en reprenant les modifications apportées, c'est-à-dire l'article 3 portant à quatre les personnalités extérieures en rajoutant un représentant du conseil régional et un représentant de Cap excellence, l'article 16 énoncé précisément par madame la RAF/DGSA et l'article 23 concernant l'approbation des statuts à la majorité absolue.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

**Les statuts de l'UFR STAPS ont été approuvés à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

## **2. Demandes d'ouverture de diplômes**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente les différentes demandes d'ouverture de diplômes aux membres du conseil de pôle et précise que ces dernières ont été validées lors de la CFVU du 23 avril 2024.

**Madame Romana** demande s'il est possible d'avoir un récapitulatif des formations qui ont été ouvertes pendant l'année.

**Monsieur Audebert** s'interroge sur le modèle économique et le circuit financier des formations proposées et souhaiterait avoir le rapport de l'expert sur les formations. Il demande si c'est une incompétence de sa part ou des zones d'ombres qui mériteraient d'être éclaircies.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle que les formations concernées sont des demandes d'ouvertures de l'IUT et qu'il s'agit de formations répondant aux demandes du territoire en partenariat avec des centres de formation comme le GRETA ou Auditec, puis rajoute qu'il s'agit de formation que la jeunesse guadeloupéenne souhaite avoir pour monter en compétences. La convention avec la mission locale est un exemple.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle que le rapport est une demande du président qui concerne la formation continue et non les demandes d'ouverture de diplômes traitées lors de ce conseil.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les demandes d'ouvertures des diplômes BUT carrières sociales et BUT gestion des entreprises et des administrations.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

**Les demandes d'ouverture des diplômes BUT carrières sociales et BUT gestion des entreprises et des administrations ont été approuvées à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

### 3. Conventions

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** présente le tableau comprenant dix conventions.

**Madame Romana** indique que les conventions de moins de cinq mille euros ne sont vues que par le Pôle et celles qui sont supérieures sont vues par le Pôle et l'université. Elle demande si on reste dans cette logique.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** répond que c'est réglementaire et précise que toutes les conventions passent en conseil de Pôle. Celles inférieures à cinq mille euros sont votées en conseil de Pôle puis signées par la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe. Celles supérieures à cinq mille euros sont également votées en conseil de Pôle puis transmises pour signature du président et passeront en conseil d'administration.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	14
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	0

**Le tableau des conventions a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

### D. Questions diverses

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle la question de Madame Romana concernant la gestion de fermeture du Pôle pendant les coupures d'eau et lui demande de l'explicitier.

**Madame Romana** explique que pendant cette période il était impossible de venir au bâtiment recherche puis précise que certains travaux ne pouvaient être interrompus et indique un manque de communication. Elle précise qu'il ne s'agissait pas d'un cas de force majeure.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle à madame Romana que pour des raisons sanitaires, le campus a été fermé par arrêté du Président de l'université car il s'agit de la sécurité des usagers. Ainsi, les règles relatives à la fermeture s'appliquent.

**Madame Romana** explique qu'il y a des exceptions quand il y a un arrêté et que certaines recherches ne peuvent pas être interrompues. Elle indique que la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe n'écoute pas et que cela est pénible.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** précise qu'il y a eu des exceptions

suite à des demandes faites en amont auprès du pôle et les autorisations ont été accordées.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** passe à la question de l'opérationnalité des services techniques du Pôle et demande à madame Romana d'explicitier.

**Madame Romana** explique qu'il y a une sorbonne qui dysfonctionne ainsi que les climatiseurs des formations ingénieurs depuis deux ans. Elle affirme que cette situation dure, qu'elle n'a pas de retour mais elle voit passer des entreprises.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique que des devis ont été émis et validés concernant la maintenance des climatiseurs mais apparemment ceux-ci sont retombés en panne. Elle précise qu'il y a des montants à ne pas dépasser et qu'il faut respecter les règles de marché public mais que le marché relatif à la maintenance de la climatisation est en cours.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** explique qu'il n'y a pas de marché pour l'achat de climatiseurs et que c'est pour cela que l'achat est réalisé par zone. Concernant la sorbonne, elle précise qu'elle a été réparée puis retombée en panne.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** informe madame Romana que les services compétents ont été contactés pour ces réparations et que le Pôle fait le nécessaire pour résoudre les problèmes.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** passe à la question de monsieur Audebert qui souhaite savoir si les relevés de décisions seront publiés sur le site de l'université.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** explique que les relevés ont été transmis au service idoine et qu'ils seront mis prochainement à disposition sur le site de l'université.

**Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 14h50.**